

SÉANCE ORDINAIRE

DU 3 AVRIL 2017

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 3 avril 2017 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRE) : Louise Rioux
Marc Tremblay
Denis Rioux
Jocelyn Côté
Robin Malenfant
Cathy Rioux

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2017-04-46

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 17 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Programme révisé (3) taxe d'accise / 2014-2018
6. Expo Génisses 2017
7. Abat-poussière
8. Congrès ADMQ
9. MMQ service de l'indemnisation / pompe portative
10. Affichage Avis Public
11. Cotisation SADC
12. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Monsieur Jean D'Amours/ Comité de Relance de Saint-Éloi
13. Avis de motion du règlement #237 relatif à la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour
14. Ouverture des routes secondaires
15. Chemin d'hiver
16. Voirie
17. Divers
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

2017-04-47

La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

2017-04-48

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 3 avril 2017.

Annie Roussel, Directrice générale

.....

2017-04-49

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 04-2017 des comptes payés soit accepté au montant de \$3278.13 et que le bordereau numéro 04-2017 des comptes à payer soit accepté au montant de \$34803.87 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. PROGRAMME RÉVISÉ (3) TAXE D'ACCISE / 2014-2018

Attendu que :

2017-04-50

- La municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- La municipalité de Saint-Éloi s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - La municipalité de Saint-Éloi s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - La municipalité de Saint-Éloi approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - La municipalité de Saint-Éloi s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - La municipalité de Saint-Éloi s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
 - La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
-

2017-04-51

6. EXPO GÉNISSES 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50\$ à Expo Génisses pour leur exposition qui se déroulera dimanche le 28 mai 2017 à la Ferme Alégaric de Saint-Arsène propriété de M. Éric Michaud et Mme Marie-Claude Harton.

.....

2017-04-52

7. ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre de l’abat-poussière dans ses chemins municipaux durant la saison estivale pour contrer la poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que l’abat-poussière soit mis au début du mois de juin ou à la fin du mois de mai tout dépendant des conditions climatiques;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s’est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1^{ere} soumission : Sel Warwick
Prix :595\$ / tonne métrique plus taxes

2^{ième} soumission : Sebci
Prix :697\$ / tonne métrique plus taxes

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l’achat de l’abat-poussière, calcium en flocon, pour l’année 2017. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 6 ballots de 1tm chacun au coût de 595\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....

2017-04-53

8. CONGRÈS ADMQ

Il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice générale, Madame Annie Roussel, à assister au Congrès de l’Association des directeurs municipaux du Québec devant se tenir les 14, 15 et 16 juin à Québec; les frais d’inscriptions de \$519 plus taxes et les autres déboursés se rattachant au congrès sont à la charge de la Municipalité.

.....

2017-04-54

9. MMQ SERVICE DE L’INDEMNISATION / POMPE PORTATIVE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu de la MMQ, service à l’indemnisation, un chèque au montant de 6459.36\$ concernant la réclamation faite pour la pompe portative des pompiers;

Attendu qu’il reste un montant à payer sur la nouvelle pompe;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi paie à Aréo-Feu le dernier montant de 7818.30\$ pour la pompe portative des pompiers. Ceci étant le paiement final.

.....

10. AFFICHAGE AVIS PUBLIC

2017-04-55

Attendu qu’une municipalité doit se conformer à l’article 431 du code municipal concernant la publication de leur avis public;

Attendu que l’article 431 du code municipal indique qu’un avis public doit être affiché à deux endroits différents dont un au bureau de la municipalité et à un autre endroit public sur notre territoire;

Attendu que la municipalité affichait ses avis public au bureau municipal et à l’Église;

Attendu que cet hiver l’Église était fermé;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice général à afficher dorénavant les avis publics de la municipalité et de la MRC au bureau de la municipalité et à la Caisse Héritage des Basques de Saint-Éloi.

2017-04-56

11. COTISATION SADC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ concernant notre contribution annuelle pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 à la SADC.

2017-04-57

12. SUBVENTION AU PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / MONSIEUR JEAN D’AMOURS / COMITÉ DE RELANCE

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d’aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2016-07-99;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s’il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur Jean d’Amours a envoyé une lettre le 15 mars 2017 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d’aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été lu à la séance du conseil du mois d’avril 2017;

Considérant que Monsieur Jean D’Amours a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur Jean D’Amours a droit selon le programme d’aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l’article 9 de la résolution #2016-07-99 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur la valeur de l’achat de la résidence.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 400\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur l’achat de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Jean D’Amours par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

2017-04-58

13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #237 RELATIF À LA CONCLUSION D'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE SOUMETTRE, NOTAMMENT, SON TERRITOIRE À LA COMPÉTENCE DE CETTE COUR.

Monsieur le conseiller Robin Malenfant, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement autorisant la Municipalité de Saint-Éloi à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour.

.....

14. OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil autorisent Monsieur le maire Mario St-Louis à faire effectuer l'ouverture des routes secondaires au moment où il le jugera nécessaire.

.....

15. CHEMIN D'HIVER

Nil

.....

16. VOIRIE

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté pose une question concernant le nivelage du Chemin des Trois-Roches.

.....

17. DIVERS

Nil

.....

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

2017-04-59

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h30.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, Directrice générale